Les fourmis (aussi) contaminées par les phtalates

Le Journal de l'environnement, 08 janvier 2013 par Marine Jobert



Des fourmis prises au hasard dans la nature sont toutes contaminées par les phtalates, cette substance utilisée dans quantité d'objets de la vie courante et classée comme perturbateur endocrinien. C'est la découverte faite par Alain Lenoir –un grand myrmécologue- et son équipe de l'institut de recherche sur la biologie de l'insecte de l'université Rabelais de Tours et publiée dans la revue <u>Science of the Total Environment</u>.

C'est en travaillant sur le profil chimique des fourmis —et notamment sur leur carapace (dite cuticule) qui est recouverte d'une couche de cires composées d'un mélange d'hydrocarbures qui permettent aux insectes de communiquer- que les scientifiques ont détecté par hasard la présence de ces phtalates. D'abord persuadés que les fourmis avaient été en contact avec les phtalates via des boîtes en plastique utilisées pendant les expériences, les chercheurs les ont placées dans des contenants en verre. Mais le résultat a été le même: les fourmis étaient bel et bien contaminées avant même leur arrivée au laboratoire. Leur séjour sur les paillasses n'a rien arrangé d'ailleurs, l'air intérieur faisant grimper la concentration en phtalates. Les fourmis tourangelles ont été rejointes par des cousines hongroises, espagnoles, grecques, burkinabées et égyptiennes; toutes étaient contaminées, à des degrés divers, par les phtalates. Des fourmis récoltées par Alain Lenoir lui-même dans un coin reculé de Guyane présentaient également des traces de phtalates, venant confirmer la contamination par voie atmosphérique. Même constat avec des grillons et des abeilles, contrôlés positifs aux mêmes polluants.

L'effet des phtalates sur la santé humaine –et notamment sur la fertilité des hommes comme des femmes- est bien documenté (<u>JDLE</u>). Ils sont également mis en cause dans l'épidémie mondiale d'obésité. Les phtalates –il en existe plusieurs types– sont des <u>plastifiants</u>. On en trouve dans les peintures, vernis, colles, mastics, laques, encres, produits ménagers, produits phytosanitaires, mais aussi dans les industries du caoutchouc, de la photographie, des papiers et cartons, du bois, des matériaux de construction et dans l'industrie automobile, indique <u>l'Anses</u>. Des centaines de produits de consommation courante en contiennent, comme les adhésifs, les revêtements de sol en vinyle, les huiles lubrifiantes, les condensateurs électriques, les détergents, les câbles électriques et les produits cosmétiques (parfums, déodorants, lotions après rasage, shampooings, aérosols pour cheveux, vernis à ongles, ...). «Les 6 phtalates les plus préoccupants (DEHP, DBP, BBP, DINP, DODP et DIDP) font

d'ores et déjà l'objet d'une procédure européenne de restriction qui interdit leur usage dans les jouets et les articles de puériculture», rappelle l'Anses. Le DEHP, qui devrait être interdit pour tout usage à partir de 2015 (sauf autorisation spécifique délivrée au cas par cas par la Commission européenne) est le phtalate retrouvé le plus souvent sur les fourmis.